

SCOT De Gascogne

De: SCoT de Gascogne <contact@scotdegascogne.com>
Envoyé: lundi 19 septembre 2022 17:14
À: SCOT De Gascogne
Objet: Le SCoT et vous

Civilité	Peigny Réjane
	6, Saint-Martin de las Oumettes
Code postal	32380
Ville	Mauroux
Téléphone	0033
E-mail	rejane.peigny@gmail.com
Message	<p>Réaction aux projets de lotissement et de salle multiculturelle à MAUROUX</p> <p>Vous recevrez prochainement un avant-projet de carte communale de la commune de Mauroux (32380) sur lequel vous serez amené à vous prononcer. Nous tenons à vous faire part de nos réserves, inquiétudes et objections, partagées par une part de la population, afin que vous puissiez aborder ce projet en pleine connaissance de cause.</p> <p>En tant que propriétaires habitant la commune, nous ne sommes ni contre la carte communale, ni contre l'accueil de nouveaux habitants, mais nous nous opposons aux deux projets, celui d'un lotissement et celui d'une salle multiculturelle, tels qu'ils nous ont été présentés par la municipalité.</p> <p>1 Carte Communale et lotissement</p> <p>Envisager la construction de 16 nouveaux logements d'ici 2035 ne nous semble pas du tout "adapté aux besoins de la commune et à l'échelle de son développement". Quant à la "volonté de redynamisation démographique en réponse à une demande identifiée" cela ne concerne pas Mauroux qui est un village dynamique. Selon le site internet de la mairie, la population a augmenté de 23% par rapport à 1999, et l'INSEE indique que, sur 100 % des ménages, 11,5 % sont arrivés depuis moins de 2 ans, 18% de 2 à 4 ans, 13,1% de 5 à 9 ans (contre 57% depuis 10 ans ou plus). Les biens disponibles se vendent et, parmi les nouveaux venus, on compte notamment des jeunes.</p> <p>Cette attractivité s'explique notamment par l'harmonie du village, son architecture, son patrimoine (la zone sud du village est d'ailleurs inscrite). Et par les possibilités d'acquisition : en ce moment, trois maisons sont à vendre (au village et au hameau de Saint Martin) et il reste quelques logements vides. Il est en plus probable qu'étant donné l'âge avancé de certains habitants, d'autres logements se libèrent dans les années à venir. Enfin, des dents creuses notamment au sein même du village, une fois rebâties, permettraient d'accueillir des nouveaux habitants et de contrer à la fois l'implantation à distance du bourg et l'artificialisation des sols.</p> <p>Le projet prévoit de concentrer 9 nouvelles habitations sur un</p>

terrain qu'est en train d'acquérir la municipalité. Il s'agit de terres agricoles (section OA n°148) alors que la loi climat et résilience demande aux territoires de baisser de 50% d'ici à la fin de la décennie le rythme d'artificialisation, jusqu'au zéro artificialisation nette, qui devra être atteint d'ici 2050.

Nous mettons également en question le choix de ce terrain. Les lots situés en bordure de la départementale n'offriraient pas de vue, peu d'attrait donc, alors que des terrains viabilisés mis en vente dans des lotissements avoisinants (Marsac, Miradoux, Avezan) trouvent difficilement acquéreurs.

Plus problématique : sa pente et sa situation entraînent des inondations et une érosion récurrente. Enfin, il se situe à la limite d'une ZNIEFF de type 1 ("zones les plus remarquables du territoire") : le "vallon de Lavassère et plateau de Mauroux" (Inventaire National du Patrimoine Naturel). Des eaux souterraines qui alimentent la source du village traverseraient ce terrain. Ce projet comporte donc des risques de nuisance à la biodiversité.

La salle multiculturelle

"Cet équipement répond donc à un besoin identifié comme nécessaire au territoire "

Les arguments présentés lors de la réunion d'information ne nous ont pas convaincus. Ils ressemblent moins à une solution trouvée à un besoin clairement identifié, qu'à la recherche d'un besoin selon les possibilités de financement.

Mauroux dispose en effet d'une salle des fêtes, moderne, à l'échelle du village. L'étude de faisabilité, censée analyser les besoins, a brossé un tableau du territoire mais n'a consulté ni la population, ni les associations du village. Ces dernières avaient, pourtant, exprimé leur souhait quant à quelques aménagements (local de stockage), et c'était bien l'amélioration de cette salle qui était annoncée dans le programme électoral de notre équipe municipale. Aucun contenu n'a été proposé, lors de la réunion de présentation. On nous a parlé finances. La construction de cette salle « multiculturelle » ne semble pas reposer sur « projet multiculturel » mais permettre le transfert de manifestations existantes, et viser des locations, que j'estime pour le moins aléatoires. Equipée d'une cuisine, cette salle pourrait servir à des mariages. L'étude elle-même montre qu'il en existe une à Lavit (12 km) et prétend, un peu plus loin, qu'il n'y en a pas dans un rayon de 20km. Sans compter que les couples préfèrent souvent célébrer leurs noces dans un bâtiment de charme, et les participants des banquets rester dans leur village. En configuration spectacle, des salles d'une telle jauge existent, proches et disponibles.

Une salle d'une telle ampleur ne nous semble pas répondre à un besoin local. Et, contrairement à ce qui nous a été présenté, nous estimons que l'inexistence d'un tel équipement n'indique pas qu'un besoin à l'échelle du territoire existe.

Dans le cas contraire, il s'agirait que ce besoin soit identifié : quelle demande existe, de quelle ampleur, pour quels usages, nécessaires à qui ? Sans ces précisions, aucun équipement ne peut être sérieusement envisagé, et donc aucun budget établi.

Resteraient encore beaucoup de questions à envisager : l'emplacement prévu est-il judicieux, étant situé sur une ZNIEFF ? Comment s'intégrera ce bâtiment dans les paysages, en sachant qu'il serait situé le long de la départementale, en haut d'une pente, avec un toit dépassant en panneaux solaires ? Comment le sécuriser, puisqu'il serait en bordure de route ? Quelle place accorder au stationnement (50 pl. c'est trop pour le village, mais

trop peu pour la jauge prévue) ? Quelles nuisances (bruit, circulation etc.) auront à supporter les villageois ? Les budgets actuels prévoient charpente et panneaux crépis : quid d'une construction écologique (bâtiment passif, matériaux bio-sourcés) et intégrée au paysage (semi-enterrée) ?

D'autres solutions sont possibles, qui ne passent pas par l'artificialisation du sol.

Outre l'actuelle salle des fêtes, Mauroux bénéficie de la Chapelle de Saint-Martin, tout récemment rénovée grâce aux dons et au bénévolat (association ASMO). D'une belle jauge, elle bénéficie d'un emplacement exceptionnel mais demeure inutilisée. Des frais incomberaient à une mise aux normes qui permettrait d'y accueillir des expositions, spectacles mais aussi des activités participatives, tout en valorisant ce joyau du patrimoine. D'autres pistes sont proposées par des Maurouxois (une halle couverte, structure légère sur le modèle des lieux de rassemblement dans les villages...) Nous demandons que ces possibilités (leurs coûts, leurs effets sur l'environnement et le patrimoine) soient analysées avec sérieux.

Nous nous inquiétons également des budgets tels que présentés. À la question : « Qui prendra en charge les dépassements budgétaires ? », la réponse a été qu'il n'y en aurait pas. Nous aimerions connaître l'enveloppe prévue pour les équipements techniques et les frais d'entretien du bâtiment.

Enfin, quoi qu'il en soit, le fait que la part d'investissement communal serait faible et remboursé par la centrale électrique n'est pas recevable en soi : nous n'approuvons pas qu'une telle somme d'argent public soit consacrée à un projet qui n'aurait que si peu de sens.

Si nous mettons tant de force dans cette réaction, c'est au vu du fonctionnement habituel de l'équipe municipale.

- Un défaut de communication, qui s'est matérialisé lors de la réunion d'information (que nous avons réclamée) par un manque de clarté des réponses obtenues. La communication de la mairie, vers sa population plutôt âgée, passe habituellement par Facebook et par un bulletin municipal annuel (par lequel nous avons pris connaissance de ces projets). Et le maire, quand nous lui en avons fait la demande, avait refusé d'annoncer les dates des réunions du conseil autrement que par un affichage à la porte de la mairie.

- Un manque de politique environnementale et patrimoniale. Les coûts envisagés pour ces nouveaux projets sont d'autant plus importants face au manque d'investissement en ces domaines, depuis longtemps.

Aucune valorisation des richesses de la commune n'a été mise en place. La partie inscrite du village, les bâtiments et les zones de nature remarquables ne sont pas identifiées, pas de panneaux indicateurs, explicatifs, de circuits, de chemins de randonnées. Sans reparler du manque d'intérêt pour la chapelle susmentionnée. Seuls les abords du village et le lavoir sont entretenus, sur-fauchés parfois, en dépit de l'écologie alors que nous sommes en ZNIEFF de type 1. Le chemin municipal qui mène à l'ancien cimetière de Saint-Martin n'est par contre jamais entretenu (fauché par les voisins). Quant au vieux cimetière lui-même, envahi par les arbres, il a été déboisé il y a deux bonnes années, mais aucun défrichage n'a plus eu lieu depuis. Tout dernièrement, une petite partie du mur d'enceinte du village, abimée par la municipalité, a été démontée, toute restauration ayant été jugée trop chère.

Et surtout, des occasions ont été ratées, très récemment ! Une parcelle libérée au cœur du village par le non entretien d'une maison qu'il a fallu démolir, a été bétonnée pour créer un parking. Et une ruine remarquable, dans laquelle faire trois ou quatre logements, a été vendue à un particulier. Deux occasions manquées d'augmenter le nombre d'habitants du village, d'investir dans un

projet qui aurait allié social, patrimoine et environnement.

Il nous semble indispensable que ces informations qui questionnent le sens de ces projets, leur utilité, leur démesure, leurs impacts figurent au dossier et nous vous remercions de l'attention que vous porterez à l'étude de ce projet.

REJANE PEIGNY et JEAN-MICHEL CORBISIER